

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1813

27 août 2007

SOMMAIRE

5 à Sec - Luxembourg S.A.	87008	Islington S.à r.l.	86995
ACG R.E. 5 S.à r.l.	87015	LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l.	86998
ACG R.E. 6 S.à r.l.	87024	Loyalty Partner Holdings S.A.	87023
Achmea Reinsurance S.A.	87016	Lukarne Venture S. à r.l.	86987
AL 26 Sàrlu	86988	Luxfinco S.à r.l.	87022
Altrans S.A.	87002	LuxREinvest SA	86978
Atrio S.à r.l.	87016	Merilux S.à r.l.	87019
Batiplus S.A.	87021	Moonline Investment S.A.	86978
Brandar S.A.	87021	Museum Venture S. à r.l.	86985
British Sky Broadcasting S.A.	87023	New Star International Property (Luxem- bourg One) S.à r.l.	87016
Cathepi	87023	New Star International Property (Luxem- bourg Two) S.à r.l.	87020
Dexa S.A.	87015	Pergam Partners III & Cie S.C.A.	87002
D H M Holding S.A.	87018	Rhein Securities Holding 3 S.à r.l.	87004
Dropal S.A.	87024	Roxas Holding S.A.	87002
Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A. ..	86985	Sandflower Property GmbH	86978
Elitek S.A.	87024	Sarpedon Holding S. à r.l.	86985
Eterlux S.A.	87020	Seven World Travellers Card S.A.	87014
eurEau Sources S.A.	87010	Sienna Holding S.à r.l.	86987
Eurtrans S.A.	87022	Sontel S.A.	87020
Exel Luxembourg 1 S.à r.l.	87000	Sotoca S.A.	87010
Exel Luxembourg 2 S.à r.l.	86996	Splendid Investment S.A.	86993
Exel Luxembourg 3 S.à r.l.	86998	Sportfield International 1 S.à r.l.	86993
Field Point (Luxembourg) II	87016	Storm A Holdings S.à.r.l.	87003
Firman Luxembourg S.A.	86988	Team	87014
France Immo Invest S.à r.l.	87009	TPL Borken S.à r.l.	87015
Garance Holding S.A.	87018	TPL Erlangen S.à r.l.	87024
Giorgione Holding S.A.	87017	TQ4 S.à.r.l.	86990
Global Jet Luxembourg S.A.	87017	VAM Advisory S.A.	87000
Gottwald Luxembourg 2(b) S.à r.l.	86991	Yord Investments S.à r.l.	86998
H.I.F. S.A.	87017		
Hydratec SA	87018		
Hygiendent S.à r.l.	87015		

Moonline Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 127.443.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007085207/242/12.

(070094106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Sandflower Property GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 121.816.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47967 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007085204/211/11.

(070094274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

LuxREinvest SA, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5753 Frisange, 43, Parc Lesigny.
R.C.S. Luxembourg B 129.693.

STATUTES

In the year two thousand and seven, on twenty-second of May.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appeared:

1. - FIDUCIAIRE DU LARGE Sàrl, with registered office in L-5753 Frisange;
2. - COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE SA, with registered office in L-5753 Frisange

Both of them here represented by Mr Hubert Janssen, jurist, residing professionally in L-1450 Luxembourg, by virtue of proxies given under private seal, which, initialled ne variatur by the appearing person(s) and the undersigned Notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the Notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» which they declared to organize among themselves.

By-laws

Chapter I.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a Company in the form of a stock company (société anonyme) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, and by the present Articles of Incorporation.

The Company will exist under the name of LuxREinvest SA.

Art. 2. Registered office. The registered office is established in Frisange. The registered office may be transferred to any other place within the same municipality by simple resolution of the Board of Directors.

In the event that the Board of Directors determines that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company.

The Company may establish by simple decision of the Board of Directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.

Art. 3. Object. The purpose of the Company is to take participations, in whatsoever form, in any other commercial, industrial, financial Luxembourg or foreign companies and enterprises, especially in real estate business; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Company has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, finally to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above, in order to facilitate the accomplishment.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period.

Chapter II.- Capital, Shares

Art. 5. Corporate capital. The subscribed capital is set at EUR 32,000.- (thirty-two thousand), divided into 32,000 (thirty-two thousand) shares with a par value of EUR 1.- (one euro) each.

Art. 6. Modification of corporate capital. The authorized capital is set at EUR 1,000,000.- (one million), divided into 1,000,000 (one million) shares with a par value of EUR 1.- (one) each.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

The Board of Directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles of Incorporation, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

The Company can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder. The Board of Directors is authorized to annul, create or impose restrictions on shares categories.

Art. 9. Transfer of shares. The Board of Directors is authorized to fix the terms of any transfer of shares to third parties.

Chapter III.- Board of directors, Statutory auditor

Art. 10. Board of directors. The Company shall be administered by a board of directors (the «Board of Directors») composed of a minimum of 3 (three) members and a maximum of 9 (nine) members who need not be shareholders.

The directors shall be elected by the General Meeting of Shareholders, which shall determine their number, for a period not exceeding 6 (six) years and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

In the event of one or more vacancies in the Board of Directors because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect to fill such vacancy in accordance with the provisions of law. In this case the general meeting ratifies the election at its next meeting.

Art. 11. Meetings of the board of directors. The Board of Directors may elect a chairman from among its members. It may as well appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Directors and of the shareholders.

The meetings of the Board of Directors are convened by the chairman, the managing director or by any two directors.

The Board of Directors can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decisions shall require a simple majority. In case of a ballot, the chairman of the meeting, for lack the managing director, has a casting vote.

The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable, telex or any other means of telecommunication.

Art. 12. Powers of the board of directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the General Meeting of Shareholders are of the competence of the Board of Directors.

Art. 13. Delegation of powers. The Board of Directors may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more directors, officers, executives, employees or other persons who may but need not be shareholders, or delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Delegation of daily management to a member of the board is subject to previous authorization by the General Meeting of Shareholders.

Art. 14. Representation of the company. The Company will be bound toward third parties by the signature of any two directors, or by the individual signature of the person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the Board but only within the limits of such power.

Art. 15. Statutory auditor. The Company is supervised by one or more statutory Auditors, who need not be shareholders.

The statutory Auditors shall be elected by the shareholders meeting, which shall determine their number for a period not exceeding 6 (six) years, and they shall hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the General Meeting of Shareholders.

Chapter IV.- General meeting of shareholders

Art. 16. Powers of the general meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Annual general meeting. The annual general meeting shall be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting on June 15 of each year, at 10 am and for the first time in the year 2008. If such day is a public holiday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 18. Other general meetings. The Board of Directors or the statutory Auditors may convene other general meetings. Such meetings must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Company's share capital.

Art. 19. Procedure, vote. Shareholders' meetings are convened by notice made in compliance with the provisions of law.

A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax as his proxy another person who need not be a shareholder.

Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

The Board of Directors may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes.

Chapter V.- Fiscal year, Allocation of profits

Art. 20. Accounting year. The Company's accounting year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account, it submits these documents together with a report on the operations of the Company at least one month before the date of the annual general meeting to the statutory Auditor or a commissaire aux comptes who will make a report containing his comments on such documents.

Art. 21. Appropriation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) will be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

Upon recommendation of the Board of Directors, the General Meeting of Shareholders determines how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

The Board of Directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these Articles of Incorporation, unless otherwise provided by law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of Shareholders.

Chapter VII.- Applicable law

Art. 23. Applicable law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of 10th August 1915 governing commercial companies, as amended.

Transitory measures

The first financial year begins at the date of incorporation and shall finish on December 31, 2007.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the 32,000 shares as follows:

1. FIDUCIAIRE DU LARGE Sàrl	21,312
2. COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE SA	10,688
Total: thirty two thousand shares	32,000

All these shares have been paid in by 25%, so that the sum of EUR 8,000.- (eight thousand) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the Notary.

Statement

The Notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law of commercial companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at thousand eight hundred Euros.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed following resolutions:

1. The number of Directors is fixed at 3 (three). The following are elected as Directors until the annual general meeting to be held in 2012:

- a) Mr Artur Dela, residing in CH-3963 Crans-Montana (Switzerland), appointed managing director («administrateur-délégué»), with sole signature;
- b) COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE SA, with registered office in L-5753 Frisange;
- c) Mr Jan Kowalczyk, residing in 05-806 Komorow (Poland), 25, rue Ribinova.

2. As statutory Auditor has been elected:

FIDUCIAIRE DU LARGE Sàrl, with registered office in L-5753 Frisange for a period ending at the annual general meeting of shareholders to be held in 2012.

3. The registered office is established in L-5753 Frisange, 43, parc Lésigny.

Wherever the present deed has been drawn up by the undersigned Notary, in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said person (s) appearing signed the present original deed together with us, the Notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergencies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-deux mai.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- 1. - FIDUCIAIRE DU LARGE Sàrl, avec siège social à L-5753 Frisange;
- 2. - COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE SA, avec siège social à L-5753 Frisange.

Tous deux ici représentés par Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées ne varietur par les mandataires et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} .- Forme, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société sous forme de société anonyme qui sera régie par le droit luxembourgeois et par les présents statuts.

La société adopte la dénomination de LuxREinvest SA.

Art. 2. Siège social. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans tout autre endroit dans la même Commune par simple décision du Conseil d'Administration.

Au cas où le Conseil d'Administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société peut établir par simple décision du Conseil d'Administration, toutes succursales ou établissements secondaires, tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. Objet. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, en particulier dans l'immobilier, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option, d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital social. La société a un capital émis de EUR 32.000,- (trente et deux mille), représenté par 32.000 (trente et deux mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un) chacune.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million), divisé en 1.000.000 (un million) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'Assemblée Générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre le Conseil d'Administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de publication des présents statuts, autorisé à augmenter en temps utile le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par rapport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le Conseil d'Administration peut déléguer à tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée les tâches de recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le Conseil d'Administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le Conseil d'Administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Actions. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Le Conseil d'Administration est autorisé à annuler, créer ou imposer des restrictions aux catégories d'actions.

Art. 9. Cession d'actions. Le Conseil d'Administration est autorisé de fixer les modalités de transferts d'actions envers des tiers.

Titre III. - Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

Art. 10. Conseil d'administration. La société est administrée par un Conseil d'Administration composé de 3 (trois) membres au minimum et de 9 (neuf) membres au maximum, actionnaires ou non.

Les administrateurs seront nommés pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) ans, par l'Assemblée Générale des Actionnaires qui déterminera leur nombre. Ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

En cas de vacance d'un ou de plusieurs postes d'administrateurs du fait d'un décès, d'un départ à la retraite ou pour toute autre raison, le Conseil d'Administration remédiera à telle vacance conformément aux dispositions de la loi. Dans ce cas, l'assemblée générale devra ratifier la nomination à la prochaine réunion.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration peut élire un président parmi ses membres. Il pourra également choisir un secrétaire, administrateur ou non, qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration et des actionnaires.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président, de l'administrateur-délégué ou sur demande de deux administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion, à défaut l'administrateur-délégué, est prépondérante.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme, télex ou tout autre moyen de télécommunication.

Art. 12. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les présents statuts à l'Assemblée Générale des Actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 13. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut déléguer la gestion journalière de la société et la représentation de la société dans le cadre de la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoir, employés ou autres personnes, actionnaires ou non, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La délégation de la gestion journalière à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée par la signature de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière de la société, dans les limites de ladite gestion journalière, ou par les signatures conjointes ou la seule signature de toute personne à qui un pouvoir de signature a été délégué par le Conseil d'Administration mais uniquement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Commissaire aux comptes. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non.

Les commissaires sont nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui fixe leur nombre pour une durée qui ne peut excéder 6 (six) ans, et ils resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale des Actionnaires, avec ou sans motif.

Titre IV. Assemblées générales des actionnaires

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute Assemblée Générale des Actionnaires régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier les actes en relation avec les activités de la société.

Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations le 15 juin de chaque année, à 10 heures et pour la première fois en 2008. Si ce jour est un jour férié légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le Conseil d'Administration ou le commissaire peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Procédure, Vote. Les assemblées générales seront convoquées conformément aux conditions fixées par la loi.

Un actionnaire peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit au par cible, télégramme, télex ou télécopieur un mandataire, lequel peut ne pas être actionnaire.

Une telle décision pourra être documentée par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Le Conseil d'Administration peut arrêter toutes les autres conditions à remplir pour prendre part aux assemblées générales.

Sous réserve des restrictions légales, chaque action donne droit à une voix.

Sauf disposition contraire, les décisions sont prises quel que soit le nombre d'actions représentées, à la majorité simple.

Titre V.- Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Au moins un mois avant la date de l'assemblée générale annuelle, le Conseil d'Administration soumet ces documents, ensemble avec un rapport sur les activités de la société, au commissaire aux comptes qui établira son rapport contenant ses commentaires sur ces documents.

Art. 21. Répartition des bénéfices. Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale des Actionnaires décide de l'affectation des bénéfices annuels nets.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI.- Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale votant dans les mêmes conditions de quorum et de majorité que pour la modification des présents statuts, sauf disposition contraire de la loi.

Lors de la liquidation de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs nommés par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

Titre VII. Loi applicable

Art. 23. Loi applicable. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2007.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 32.000 actions comme suit:

1. FIDUCIAIRE DU LARGE Sàrl	21.312
2. COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE SA	10.688
Total: trente et deux mille actions	32.000

Toutes les actions ont été libérées à concurrence de 25% par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 8.000,- (huit mille) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les parties préqualifiées, représentées comme dit ci-avant, représentant la totalité du capital social souscrit, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire. Après avoir vérifié que l'assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à 3 (trois).

Sont nommés administrateurs jusqu'à l'assemblée générale de 2012:

- a) M. Artur Dela, résidant à CH-3963 Crans-Montana (Suisse), désigné administrateur-délégué, avec signature unique;
- b) COMPAGNIE FINANCIERE CELESTE SA, avec siège social à L-5753 Frisange;
- c) M. Jan Kowalczyk, demeurant à 05-806 Komorow (Pologne), 25, rue Ribinowa.

2) Est nommé commissaire aux comptes, FIDUCIAIRE DU LARGE Sàrl, avec siège social à L-5753 Frisange; son mandat venant à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2012.

3) Le siège social est établi à L-5753 Frisange, 43, parc Lésigny

Dont acte, fait et passé par nous, le notaire instrumentant soussigné, à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au comparant(s) qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, le(s) comparante(s) a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais primera.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mai 2007. Relation: LAC/2007/9969. — Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007085284/211/360.

(070094897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Museum Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sarpedon Holding S. à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 125.056.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007085192/202/13.

(070094179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Eikon Mezzanine Invest II Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 112.053.

In the year two thousand and seven, on the nineteenth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 112.053, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, dated October 11, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 442 of March 1, 2006.

The meeting begins at two p.m., Mrs Bérénice Kunnari, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Denis Brettnacher, private employee, with professional address in L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, maître en droit, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the six thousand two hundred (6,200) shares with a par value of five euro (5.-) each, representing the total corporate capital of thirty-one thousand euro (31,000.-) are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the shareholders represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting and the members of the Bureau, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1. Change of the object of the Company from a 1929 holding company into a fully taxable company.
2. Subsequent amendment of article 3 of the Articles of Incorporation.
3. Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and after having verified that it was regularly constituted, the meeting passes, after deliberation, the following resolution by unanimous vote:

Resolution

The object of the Company is changed from that benefiting from the 1929 Holding company regime to that of a fully taxable company.

As a consequence Article 3 of the Company's Articles of Incorporation is amended and will henceforth read as follows:

« **Art. 3 Object.** The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind and contracts thereon or related thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above). The Company may also acquire, hold and dispose of interests in partnerships and other entities.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities under a programme or a stand alone basis. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate purposes.»

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was closed at two fifteen p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed together with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le dix-neuf juin.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une Assemblée Générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de EIKON MEZZANINE INVEST II HOLDING S.A., R.C. Luxembourg B 112.053, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 11 octobre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N ° 442 du 1^{er} mars 2006.

La séance est ouverte à quatorze heures sous la présidence de Madame Bérénice Kunnari, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Denis Brettnacher, employé privé, avec adresse professionnelle au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, maître en droit, avec adresse professionnelle au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg

Madame la Présidente expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les six mille deux cents (6.200) actions d'une valeur nominale de cinq euros (5,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente et un mille (31.000,-) euros sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les actionnaires représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires tous représentés et des membres du bureau restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de l'objet social de la Société de celui de société holding 1929 en celui de société pleinement imposable.
2. Modification subséquente de l'article 3 des statuts.
3. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Mademoiselle la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour et prend, après délibération, à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'objet social de la Société est changé de celui bénéficiant du régime de société Holding 1929 en celui de société pleinement imposable.

En conséquence l'article 3 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. Objet.** La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces, ainsi que des contrats portants sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus). La Société peut aussi acquérir, détenir ou céder des participations dans des sociétés de personnes ou d'autres entités.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission d'actions et obligations et autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances dans le cadre d'un programme ou d'une émission isolée. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, à condition que l'opération ou le contrat ne sont pas incompatibles avec les objets ci-devant énumérés.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à quatorze heures quinze.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: B. Kunari, D. Brettnacher, R. Thill, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007. LAC/2007/14861. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007085338/5770/131.

(070094856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

**Lukarne Venture S. à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Sienna Holding S.à r.l.).**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 122.434.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 juillet 2007.

P. Bettingen

Notaire

Référence de publication: 2007085193/202/13.

(070094181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Firman Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 116.720.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 8 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086186/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05104. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

AL 26 Sàrlu, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 129.656.

—
STATUTS

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg

A comparu:

Monsieur Ariel Lahmi, directeur général de sociétés, né le 10 janvier 1965 à Paris (France), demeurant à F-75017 Paris, 108, boulevard de Courcelles,

ici représenté par Monsieur Frédéric Collot, comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 juin 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par la mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles

Lequel comparant a déclaré avoir constitué une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles qu'amendées ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de AL 26 Sàrlu

Art. 3. La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres ou brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu par simple décision des associés.

Art. 5. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune.

Art. 7. Les cessions ou transmissions sous quelque forme que ce soit des parts sociales possédées par l'associé sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Les transferts de parts sociales inter vivos à des non-associés ne peuvent se faire que moyennant l'agrément des associés représentant au moins 75% du capital social.

Pour le reste, il est référé aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi coordonnée sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Un associé ainsi que les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés pour une durée indéterminée et peuvent à tout moment être révoqués par l'associé, tant que la société sera unipersonnelle, et par l'assemblée générale des associés, en cas de pluralité d'associés.

Les pouvoirs du gérant seront déterminés dans leur acte de nomination.

Art. 11. L'associé exerce les pouvoirs dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés dans les S.à r.l.

Ses décisions sont constatées par des procès-verbaux signés par lui et établis sur un registre coté et paraphé ou feuillets mobiles, dans les mêmes conditions réglementaires que les procès-verbaux d'assemblées en cas de pluralité d'associés.

En cas de pluralité d'associés, les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou par consultation écrite à la diligence de la gérance.

Une décision n'est valablement prise qu'après avoir été adoptée par des associés représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social.

Art. 12. L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

Art. 13. Chaque année, au dernier jour de décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital, le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

Art. 15. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par les gérants alors en fonction, sauf décision contraire du ou des associés statuant aux conditions des décisions ordinaires, lesquels désignent un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2007

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, le comparant souscrit l'intégralité du capital comme suit:

Monsieur Ariel Lahmi, prénommé 100 parts
Total: 100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, ce dont l'associé se donne quittance et décharge.

Le notaire instrumentaire constate expressément que dès à présent la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve à la disposition de la société ainsi qu'il lui en a été justifié.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mises à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Assemblée générale extraordinaire

Les statuts de la société ayant été arrêtés ainsi, l'associé préqualifié, exerçant les pouvoirs de l'assemblée générale, a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre des gérants est fixé à trois.
2. Sont appelés aux fonctions de gérants, pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Ariel Lahmi, directeur général de sociétés, né le 10 janvier 1965 à Paris (France), demeurant à F-75017 Paris, 108, boulevard de Courcelles,
 - Monsieur Bernard Felten, avocat, né à Schaerbeek (Belgique) le 18 septembre 1964, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur,
 - Monsieur Frédéric Collot, comptable, né à Arlon (Belgique) le 2 juillet 1974, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur.

La société se trouvera valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

3. Le siège social de la société est fixé à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en têtes des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue d'eux connue au comparant, connu du notaire par leur nom, prénoms usuels, états et demeures, le comparant a signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: F. Collot, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2007. LAC/2007/14769. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007085381/220/122.

(070094467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

TQ4 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 127.789.

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1. Monsieur Andrea Rocca, entrepreneur, né le 24 avril 1971 à Rome (I), demeurant à Via Brera, n° 11, I-20121 Milan, ici représenté par Monsieur Luca Gallinelli, ci-après désigné, en vertu d'une procuration donnée le 2 avril 2007, laquelle procuration est restée annexée à l'acte de constitution de la société TQ4 Sàrl, ci-après désignée, reçu par le notaire soussigné en date du 2 avril 2007.

2. M. Luca Gallinelli, employé privé, né à Florence, le 6 mai 1964, demeurant professionnellement à Luxembourg, 19/21, bd du Prince Henri.

Lesquels comparants, agissant en leurs qualités de constituants et actionnaires actuels de la société TQ4 S.à.r.l., ayant son siège social à Luxembourg, 19-21, bld du Prince Henri, constituée par acte du notaire soussigné en date du 2 avril 2007, acte numéro 191 de son répertoire,

déclarent, que dans le susdit acte de constitution du 2 avril 2007, l'article 13 des statuts de la société a été érronément indiqué comme suit:

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le dernier mercredi du mois d'octobre de chaque année

alors que cet article 13 aurait du se lire comme suit:

Art. 13. Chaque année, les livres sont clos et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, prépare le bilan et le compte de pertes et profits qui est présenté aux associés en assemblée le 3^{ème} lundi du mois de juin de chaque année à 11.00 heures.

Les comparants déclarent que tous les autres articles et rubriques dudit acte de constitution restent inchangés et ils prient le notaire de faire mention de la présente rectification partout où besoin sera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données au comparant, es-qualité qu'il agit, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Gallinelli, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 27 juin 2007, LAC/2007/14890. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 8 juin 2007

J. Delvaux.

Référence de publication: 2007085352/208/41.

(070094926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Gottwald Luxembourg 2(b) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 88.869.

In the year two thousand and seven, on the thirtieth day of May.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

STABILUS LUXEMBOURG 2(D) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 88.831, represented by M^e Philippe Prussen, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy dated 29 May 2007, being the sole member of, and holding all five hundred (500) shares in issue in GOTTWALD LUXEMBOURG 2(B) S.à r.l. (the «Company»), a société à responsabilité limitée, having its registered office at 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 30th August 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial») on 23rd November 2002, number 1525 and registered with the commercial register under number RCS Luxembourg B 88.869.

The articles of incorporation have been amended several times and for the last time on 27th July, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1902 of 10th October, 2006.

The appearing party (the «Sole Member») declared and requested the notary to state, that:

A) The Sole Member is the sole holder of shares of the Company and holds all shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on all items of the agenda.

B) The item on which resolutions are to be passed are as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation and dissolution of the Company.
2. Appointment of Dr Wolfgang Zettel and Dr Alexander Gehrke as liquidators and determination of the powers of the liquidator granting the liquidator the largest powers provided for by law.

Thereafter the following resolutions were passed:

First resolution

The Sole Member decided to dissolve the Company and put it in liquidation. The Sole Member noted that the Company subsists for the sole purpose of its liquidation.

Second resolution

The Sole Member appointed Dr Wolfgang Zettel and Dr Alexander Gehrke as liquidators of the Company.

The largest powers, particularly those set forth in articles 144 and following of the law of 10th August, 1915 on commercial companies, are granted to the liquidator by the meeting. The Sole Member authorises the liquidator in advance to execute the acts and enter into the deeds set forth in article 145 of the same law without any special authorisation from the Sole Member, if such authorisation is required by law.

The Sole Member dispenses the liquidator from drawing up an inventory and agrees that the liquidator may refer to the books of the Company.

The liquidator may delegate, under its responsibility, all or part of its powers to one or more proxies with respect to specific acts or deeds.

The liquidator is authorised to the extent required to proceed to any interim liquidation surplus payments as the liquidator deems fit.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing persons, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept le trente mai.

Par-devant nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

STABILUS LUXEMBOURG 2(D) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg et enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 88.831, représentée par M^e Philippe Prussen, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration date du 29 mai 2007, étant le seule membre de, et détenant toutes les cinq cents (500) actions émises de GOTTWALD LUXEMBOURG 2(b) S.à r.l. (la «Société»), a société à responsabilité limitée, avec siège social au 59, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, constituée par acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 30 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association (the «Mémorial») le 23 novembre 2002, numéro 1525 and enregistré auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro RCS Luxembourg B 88.867.

L'associé unique prie le notaire d'acter ce qui suit:

Agenda:

1. Dissolution et liquidation de la Société.
2. Désignation du Dr Wolfgang Zettel et Dr Alexander Gehrke en tant que liquidateurs et détermination des pouvoirs du liquidateur.

Les résolutions suivantes ont été prises ci-après:

Première résolution

L'associé unique décide de dissoudre la Société et de la mettre en liquidation. L'associé unique note que la Société subsiste seulement pour les besoins de la liquidation.

Deuxième résolution

L'associé unique désigne Dr Wolfgang Zettel et Dr Alexander Gehrke en tant que liquidateurs de la Société.

Les pouvoirs les plus étendus, spécialement ceux prévus aux articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales sont conférés aux liquidateurs. L'assemblée autorise par avance les liquidateurs à accomplir les actes et conclure les contrats prévus à l'article 145 de la même loi sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée dans le cas où celle-ci est requise.

Le liquidateur est dispensé par l'associé unique de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations ou contrats spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il déterminera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en langue anglaise et est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes, la version anglaise fera foi en cas de divergences entre les deux versions.

Après lecture faite au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom, état civil et demeure, la personne comparante a signé, avec le notaire, le présent procès-verbal.

Signé: P. Prussen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juin 2007, Relation: LAC/2007/12173. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086616/242/93.

(070096312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Sportfield International 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 114.627.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47656 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007086191/211/11.

(070095324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Splendid Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.599.

In the year two thousand and seven, on the twenty-fifth of June.

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of SPLENDID INVESTMENT S.A., a société anonyme having its registered office in Luxembourg, incorporated by deed of the notary Alphonse Lentz, then residing at Remich (Grand Duchy of Luxembourg) on 7 July 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1236 dated 19 November 2005, and registered with the Luxembourg trade and company register under the number B 109.599.

The meeting is presided by Mrs Isabelle Pairon, with professional address in Luxembourg (the «President»), who appoints as secretary Mr Raymond Thill, with professional address in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mrs Sylvie Dupont, with professional address in Luxembourg.

The Bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Decision to change the nominal value of the shares to raise it from its present value of thirty-one euro (EUR 31.-) to one euro (EUR 1.-);

2. Decision to increase the subscribed capital by an amount of three hundred ninety-three thousand euro (EUR 393,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to four hundred twenty-four thousand euro (EUR 424,000.-) by the issue of three hundred ninety-three thousand (393,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each having the same rights as the existing shares;

3. Subscription and liberation of three thousand ninety-three thousand (393,000) new shares;

4. Amendment of Article 5 of the articles of incorporation so as to reflect the taken decisions;

4. Miscellaneous.

II. There has been established an attendance list showing the shareholders present and represented and the number of shares, which after having been signed by the shareholders or their proxies, by the office of the meeting and the notary, will be registered with this deed together with the proxies signed ne varietur by the Bureau and the notary.

III. It appears from the attendance list that all of the shares are present or represented. The meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate and decide on the aforementioned agenda of the meeting, of which the shareholders have been informed before the meeting.

IV. After deliberation, the following resolutions are taken unanimously.

First resolution

The general meeting resolves to change the nominal value of the shares to raise it from its present value of thirty-one euro (EUR 31.-) to one euro (EUR 1.-).

Second resolution

The general meeting resolves to increase the subscribed capital by an amount of three hundred ninety-three thousand euro (EUR 393,000.-) in order to raise it from its present amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to four hundred twenty-four thousand euro (EUR 424,000.-) by the issue of three hundred ninety-three thousand (393,000) new shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each having the same rights as the existing shares.

Third resolution - Subscription and liberation

The new shares have been subscribed proportionally by the existing shareholders.

The new shares have been fully paid up so that the amount of three hundred ninety-three thousand euro (EUR 393,000.-) is at the free disposal of the Company.

The support documents of the subscription and of the money payment have been presented to the notary.

Third resolution

As a result of the foregoing, Article 5 of the articles of incorporation is amended, so that it will read from now as follows:

« Art. 5. Share Capital.

a) The Company has a subscribed capital of four hundred twenty-four thousand euro (EUR 424,000.-), divided into four hundred twenty-four thousand (424,000) shares of a par value of one euro (1.-) each.»

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the French and the English text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with the notary the present original deed.

Follows the French translation:

L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SPLENDID INVESTMENTS S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par le notaire Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg) en date du 7 juillet 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1236 du 19 novembre 2005, et inscrite au Registre de Commerce et dès Sociétés Luxembourg sous B 109.599.

L'assemblée est présidée par Madame Isabelle Pairen, avec adresse professionnelle à Luxembourg, le (Président), qui désigne comme secrétaire Monsieur Raymond Thill, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Dupont, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est conçu comme suit:

1. Changement de la valeur nominale des actions pour la porter de son montant actuel de trente et un euros (EUR 31,-) à un euro (EUR 1,-);

2. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de trois cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 393.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000,-) par la création et l'émission de trois cent quatre-vingt-treize mille (393.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération des nouvelles actions;

3. Modification de l'article 5 des statuts afin de l'adapter aux décisions précédemment prises;

4. Divers.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires et leurs mandataires, par les membres du bureau et

le notaire, sera enregistrée avec le présent acte, ensemble avec les procurations paraphées ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant.

III. Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées. Dès lors, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer et décider sur l'ordre du jour précité, dont les actionnaires ont eu connaissance avant la tenue de l'assemblée.

IV. Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la valeur nominale des actions pour la porter de son montant actuel de trente et un euros (EUR 31,-) à un montant de un euro (EUR 1,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de trois cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 393.000,-), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000,-) par la création et rémission de trois cent quatre-vingt-treize mille (393.000) actions nouvelles, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième résolution - Souscription et libération

Les actions nouvellement créées sont souscrites proportionnellement par les actionnaires existant.

Les actions nouvelles ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que le montant de trois cent quatre-vingt-treize mille euros (EUR 393.000,-) se trouve à la libre disposition de la Société.

Les documents justificatifs de la souscription et des paiements en espèces ont été présentés au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée décide, suite aux résolutions précédemment prises, de modifier l'article 5 des statuts afin de lui conférer la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital Social.**

a) Le capital social émis de la Société s'élève à quatre cent vingt-quatre mille euros (EUR 424.000,-), représenté par quatre cent vingt-quatre mille (424.000) actions, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et chargés qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée par le notaire aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: I. Pairon, R. Thill, S. Dupont, M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg, le 4 juillet 2007. LAC/2007/16141. — Reçu 3.930 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2007.

M. Schaeffer.

Référence de publication: 2007085288/5770/130.

(070094859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Islington S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 126.605.

—
EXTRAIT

Il résulte du contrat de transfert signé en date du 29 juin 2007, que les parts sociales de la société, de EUR 25,- chacune, seront désormais réparties comme suit:

Désignation des associés	Nombre de parts
ASHFIELD S.à r.l., 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg	500
Total	500

De plus en date du 6 juillet 2007, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- la démission de Franck Walenta en tant que gérant de la société est acceptée;
- la nomination de Petra Oberrauner, avec adresse au 17 Oswin-Moro Straße, Villaco Autriche est acceptée;

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

B. Zech.

Référence de publication: 2007086397/724/21.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juillet 2007, réf. LSO-CG06515. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Exel Luxembourg 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.641.

In the year two thousand and seven, on the eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EXEL LUXEMBOURG 2 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, (R.C.S. Luxembourg B 86.641), incorporated by a notarial deed dated on March 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 965 of June 25, 2002. The Articles of Incorporation have been modified for the the last time by a notarial deed on March 22, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 983 of October 4, 2005.

The meeting is presided by Mrs Céline Bonvalet, private employee, residing professionally in Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The chairman appoints as secretary Mr Erik Hermans, Managing Director DHL EXPRESS LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Mr Victor Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed;

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Changing of the Company's financial year end so that it would start on January 1st and end on December 31st of each year, with the exception of the current financial year which will begin on March 30th, 2007 till December 31st, 2007.

2.- Subsequent modification of Article 15 of the Articles of Association.

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to change the Company's financial year end so that it would start on January 1st and end on December 31st of each year, with the exception of the current financial year which has begun on March 30th, 2007 and which will end on December 31st, 2007.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 15 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on January 1st of each year and ends on December 31st of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme EXEL LUXEMBOURG 2 S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg numéro B 86.641), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 983 du 4 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Céline Bonvalet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Erik Hermans, Managing Director DHL EXPRESS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de clôture de l'année sociale de la société, de telle sorte qu'elle commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf l'année sociale en cours, commencée le 30 mars 2007, qui finira le 31 décembre 2007.

2.- Modification afférente de l'article 15 des statuts.

3.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours qui a commencé le 30 mars 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Bonvalet, E. Hermans, V. Elvinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13462. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086640/242/96.

(070096412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

**LB Vintners Bridge (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Yord Investments S.à r.l.).**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 127.595.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47224 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007086201/211/12.

(070095571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Exel Luxembourg 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 96.152.

In the year two thousand and seven, on the eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EXEL LUXEMBOURG 3 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, (R.C.S. Luxembourg B 96.152), incorporated by a notarial deed dated on September 30, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1141 of October 31, 2003. The Articles of Incorporation have been modified for the last time by a notarial deed on March 22, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 983 of October 4, 2005.

The meeting is presided by Mrs Céline Bonvalet, private employee, residing professionally in Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The chairman appoints as secretary Mr Erik Hermans, Managing Director DHL EXPRESS LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Mr Victor Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed;

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Changing of the Company's financial year end so that it would start on January 1st and end on December 31st of each year, with the exception of the current financial year which will begin on March 30th, 2007 till December 31st, 2007.

2.- Subsequent modification of Article 15 of the Articles of Association.

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to change the Company's financial year end so that it would start on January 1st and end on December 31st of each year, with the exception of the current financial year which has begun on March 30th, 2007 and which will end on December 31st, 2007.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 15 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on January 1st of each year and ends on December 31st of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme EXEL LUXEMBOURG 3 S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg numéro B 96.152), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié, en date du 30 septembre 2003, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 1141 du 31 octobre 2003 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 983 du 4 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Céline Bonvalet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Erik Hermans, Managing Director DHL EXPRESS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de clôture de l'année sociale de la société, de telle sorte qu'elle commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf l'année sociale en cours, commencée le 30 mars 2007, qui finira le 31 décembre 2007.

2.- Modification afférente de l'article 15 des statuts.

3.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours qui a commencé le 30 mars 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Bonvalet, E. Hermans, V. Elvinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13463. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086641/242/96.

(070096414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

VAM Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 26, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 107.143.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007085412/242/12.

(070094587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Exel Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 86.640.

In the year two thousand and seven, on the eighth of June.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing at Luxembourg.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of EXEL LUXEMBOURG 1 S.à r.l., a «société à responsabilité limitée» (limited liability company), having its registered office at L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, (R.C.S. Luxembourg B 86.640), incorporated by a notarial deed dated on March 28, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 965 of June 25, 2002. The Articles of Incorporation have been modified for the the last time by a notarial deed on March 22, 2005, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, number 992 of October 5, 2005.

The meeting is presided by Mrs Céline Bonvalet, private employee, residing professionally in Luxembourg, 23, avenue Monterey.

The chairman appoints as secretary Mr Erik Hermans, Managing Director DHL EXPRESS LUXEMBOURG S.A., residing in Luxembourg,

and the meeting elects as scrutineer Mr Victor Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed;

III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1.- Changing of the Company's financial year end so that it would start on January 1st and end on December 31st of each year, with the exception of the current financial year which will begin on March 30th, 2007 till December 31st, 2007.

2.- Subsequent modification of Article 15 of the Articles of Association.

3.- Miscellaneous.

After approval of the foregoing, it is unanimously decided what follows:

First resolution

It is decided to change the Company's financial year end so that it would start on January 1st and end on December 31st of each year, with the exception of the current financial year which has begun on March 30th, 2007 and which will end on December 31st, 2007.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, it is decided to amend article 15 of the Articles of Incorporation to read as follows:

« **Art. 15.** The Company's financial year starts on January 1st of each year and ends on December 31st of each year.»

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société anonyme EXEL LUXEMBOURG 1 S.à r.l. (R.C.S. Luxembourg numéro B 86.640), ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey, constituée suivant acte notarié, en date du 28 mars 2002, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C numéro 965 du 25 juin 2002 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 22 mars 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 992 du 5 octobre 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Céline Bonvalet, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 23, avenue Monterey.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Erik Hermans, Managing Director DHL EXPRESS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Luxembourg,

et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Victor Elvinger, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que toutes les parts, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Changement de la date de clôture de l'année sociale de la société, de telle sorte qu'elle commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, sauf l'année sociale en cours, commencée le 30 mars 2007, qui finira le 31 décembre 2007.

2.- Modification afférente de l'article 15 des statuts.

3.- Divers.

Après approbation de ce qui précède, il est décidé ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier l'année sociale de la société qui commencera désormais le 1^{er} janvier pour finir le 31 décembre de chaque année.

L'exercice en cours qui a commencé le 30 mars 2007 se terminera le 31 décembre 2007.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article quinze des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 15.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: C. Bonvalet, E. Hermans, V. Elvinger, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13461. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007086642/242/96.

(070096416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Pergam Partners III & Cie S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 109.367.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 31 mai 2007.

M. Schaeffer

Notaire

Référence de publication: 2007085199/5770/12.

(070094111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Altrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 61.203.

EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement des actionnaires qui s'est tenue en date du 4 juin 2007 que:

1. Monsieur Eric Verberckt, demeurant au 14, Vinkenlaan à B-1800 Vilvoorde a été nommé Président du Conseil d'Administration.

2. ELPERS & CO, Réviseurs d'entreprises avec siège social au 11, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné en tant que commissaire de la société.

DALEY STRATEGIES S.A., ayant son siège social à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 Belize City, Belize, immatriculé sous le numéro I.B.C. N° 9676 a été nommée en remplacement du commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de l'an 2012.

3. Le siège social a été transféré du 11, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086161/1652/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02047. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Roxas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 62.431.

L'an deux mille sept, le huit juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ROXAS HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 11 décembre 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 229 du 9 avril 1998 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte sous seing privé, en date du 1^{ers} mars 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 843 du 4 juin 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Stéphane Cosco, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Patricia Evrard,

employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Roger Caurla, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg, 3, Place Dargent.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le Président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire.

Ladite liste de présence ainsi que, le cas échéant, les procurations des actionnaires représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital souscrit, sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1) Suppression des paragraphes de l'article trois des statuts relatifs au capital autorisé.

2) Modification de l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de supprimer les paragraphes relatifs au capital autorisé dans l'article trois des statuts.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'article onze des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 11.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le quatrième lundi du mois de juin à dix heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. Cosco, P. Evrard, R. Caurla, H. Hellinckx.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2007, Relation: LAC/2007/13472. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 juillet 2007.

H. Hellinckx.

Référence de publication: 2007085351/242/53.

(070094581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

Storm A Holdings S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 126.253.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 14 mai 2007, acte n ° 297 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2007086188/208/14.

(070095304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Rhein Securities Holding 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 129.670.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, on the thirteenth July.

Before Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch sur Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., a company incorporated under the law of Luxembourg and having its registered office at 63-65, rue de Merl in L-2146 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.686,

here represented by Mrs Sylvie Talmas-Ceola, private employee, residing professionally in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

by virtue of a proxy given on 12th July 2007.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée unipersonnelle*), which is hereby incorporated;

Art. 1. There is formed a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law»), as well as by the articles of association (hereafter the «Articles»).

Art. 2. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

The Company's purpose shall further be to invest in, own and divest itself of real estate related investments either directly or through direct or indirect participations in subsidiaries owing such investments.

In general, the Corporation may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes, remaining always, however, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name RHEIN SECURITIES HOLDING 3 S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's corporate capital is set at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred Euro) represented by 500 (five hundred) shares of EUR 25.- (twenty-five Euro) each, all fully paid-up and subscribed.

The Company may redeem its own shares.

Art. 7. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two members of the board of managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the 31st of December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2007.

Art. 16. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve,
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 18. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The appearing party, RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of EUR 12,500.- is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

87006

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,500.- Euros.

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered for an unlimited period of time by the following sole manager:

Mister Jean-Marc Faber, Chartered Accountant, born in Luxembourg, on the 7th of April 1966, residing professionally at L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

2) The address of the corporation is fixed in L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, they signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille sept, le treize juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch sur Alzette, soussigné.

A comparu:

La société RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 63-65, rue de Merl à L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B 118.686,

ici représentée par Madame Sylvie Talmas-Ceola, employée privée, demeurant professionnellement à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl,

en vertu d'une procuration datée du 12 juillet 2007.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «La Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après «La Loi»), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après «les Statuts»).

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet.

L'objet de la société est aussi d'investir dans, de détenir et de revendre les immeubles liés à ces investissements soit directement soit au travers de participations directes ou indirectes dans les filiales ou succursales détenant de tels investissements.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société aura la dénomination: RHEIN SECURITIES HOLDING 3 S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut-être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) représenté par 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 7. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut-être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfiques de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérants ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2007.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 17. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance,
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice,

3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.

4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Le comparant, RHEIN SECURITIES INVESTMENTS S.à r.l., représenté comme il est dit ci-avant, a déclaré que toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents Euros) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- Euros.

Décision de l'associé unique

- 1) La Société est administrée pour une durée indéterminée par le gérant unique suivant:
Monsieur Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.
- 2) L'adresse de la Société est fixé à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire,

Signé: S. Talmas, M. Blanche.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juillet 2007, Relation: EAC/2007/8261. — Reçu 125 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 juillet 2007.

M. Blanche.

Référence de publication: 2007085290/272/246.

(070094495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juillet 2007.

5 à Sec - Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 62.000,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 25, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 10.842.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de la Société en date du 25 juin 2007, que

- la société LIAC S.à r.l., administrateur de la Société;
 - Madame Liliane Apel, administrateur-délégué de la Société;
 - Monsieur Klaus-Peter Weinert, administrateur-délégué de la Société;
 - Monsieur Gilbert Poitiers, administrateur de la Société;
 - Monsieur Klaus Theissen, administrateur de la Société;
- ont démissionné de leurs fonctions avec effet au 27 décembre 2006.

Lors de cette assemblée générale, Messieurs Olivier Bédard, Président du Groupe 5 à Sec, né le 30 juin 1955 à Pontarlier (France) et demeurant à CH-1297 Founex (Suisse), 5, Chemin des Grandes Vignes, Klaus-Peter Weinert, né le 9 avril 1952 à Benzheim (Allemagne) et demeurant à L-8327 Olm, 8, rue de l'Indépendance, Bart de Graaf, Chief Financial Officer, né le 28 août 1966 à Blaricum (Pays-Bas) et demeurant à F-78360 Montesson (France), 22, avenue Louis Blériot, ainsi que Laurent Surmont, Responsable de la société 5 à SEC LUXEMBOURG S.A., né le 4 mai 1970 à Ostende (Belgique) et demeurant à B-67000 Arlon (Belgique), 3, rue du Marché aux Fleurs, ont été nommés comme administrateurs de la Société, pour une durée de 6 ans, leur mandat expirant après l'assemblée générale annuelle de l'année 2013, la Société étant engagée en toutes circonstances à l'égard de tous tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 2007 que celui-ci:

- délègue à Monsieur Klaus-Peter Weinert, pour une durée de 6 ans, la gestion journalière de la Société. Pour l'exécution de cette tâche, Monsieur Weinert disposera d'un pouvoir de signature individuel et obligatoire pour tout ce qui est en relation avec l'autorisation d'établissement.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007085247/5499/33.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG01662. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

France Immo Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 76.165.

DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de FRANCE IMMO INVEST S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise ayant son siège social au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.165, constituée par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 722 du 4 octobre 2000 (la «Société»).

A comparu:

L'associé unique de la Société, TEIG INTERNATIONAL LTD, établie et ayant son siège social à Tortola, Iles Vierges Britanniques, Omar Hodge Building, Wickham's Cay, Road Town, inscrite au Registre des Sociétés des Iles Vierges Britanniques sous le numéro 376.834 (TEIG INTERNATIONAL LTD) valablement représentée par Maître Vincent Linari-Pierron, avocat à la Cour, demeurant à L-1420 Luxembourg, 252, avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire soussigné, restera ci-annexée pour être enregistrée avec le présent acte.

TEIG INTERNATIONAL LTD a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter que:

I.- Il ressort de la liste de présence annexée à cet acte en vue d'être enregistré avec lui, que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100,- EUR (cent Euros) chacune, représentant l'ensemble du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points figurant à l'ordre du jour.

II.- TEIG INTERNATIONAL LTD renonce à son droit de recevoir la convocation préalable afférente à cette assemblée générale; elle reconnaît qu'elle a été suffisamment informée de l'ordre du jour et qu'elle considère avoir été valablement convoquée et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points à l'ordre du jour. TEIG INTERNATIONAL LTD décide en outre que toute la documentation produite lors de cette assemblée a été mise à sa disposition dans un laps de temps suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

III.- La Société, FRANCE IMMO INVEST S.à r.l., ayant son siège social au 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 76.165, a été constituée par acte notarié de Maître Gérard Lecuit, notaire alors de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg, le 3 mai 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, au numéro 722 du 4 octobre 2000.

IV.- Le capital social de la Société est fixé à 12.500,- EUR (douze mille cinq cents Euros) divisé en 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de 100,- EUR (cent Euros) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.

V.- TEIG INTERNATIONAL LTD est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société.

VI.- TEIG INTERNATIONAL LTD, agissant comme associé unique, prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

VII.- TEIG INTERNATIONAL LTD se désigne comme liquidateur de la Société et aura pleins pouvoirs d'établir, signer, exécuter et délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

TEIG INTERNATIONAL LTD, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que (i) la Société n'exerce plus aucune activité et (ii) qu'elle s'engage irrévocablement à payer tout passif éventuel de la Société dissoute actuellement connu, inconnu et non payé.

VIII.- TEIG INTERNATIONAL LTD déclare qu'elle a repris tout l'actif restant de la Société.

IX.- TEIG INTERNATIONAL LTD déclare que la liquidation de la Société est clôturée.

X.- Décharge est donnée au gérant unique de la Société:

Monsieur Willy Lafaysse, gérant de sociétés, né le 20 février 1975, demeurant à L-8041 Strassen, 93, rue des Romains.

XI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg au précédent siège social de la Société, 252, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Il a été procédé à l'annulation du registre des parts sociales de la Société.

Coûts

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec cet acte, ont été estimés à huit cent cinquante Euros.

Le notaire soussigné, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en français.

A la suite de laquelle le présent acte notarié a été rédigé à Luxembourg, au jour indiqué au début du présent document.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne présente, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: V. Linari-Pierron, J. Seckler.

Enregistré à Luxembourg, le 9 juillet 2007, Relation GRE/2007/2937. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 19 juillet 2007.

J. Seckler.

Référence de publication: 2007086398/231/67.

(070095638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

eurEau Sources S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 77.241.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 29 juin 2007

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- Monsieur Philibert Frick, consultant, demeurant 10, promenade St - Antoine, CH - 1204 Genève, Suisse, Président;
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 5, bd de la Foire, Luxembourg;
- Monsieur Roman E. Kainz, directeur de sociétés, demeurant à Nidelbadstr. 88, CH-8803 Rüslikon, Suisse.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2007:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faiencerie, L-1510 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007086206/534/23.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04736. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Sotoca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.745.

STATUTS

L'an deux mille sept, le quatre juillet.

Par-devant Maître Henri Beck, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société anonyme PARFISO S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133

ici représentée par deux de ses administrateurs, à savoir:

- Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert,
- Monsieur Patrice Yande, responsable de la comptabilité, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I. Dénomination. Siège social. Objet. Durée. Capital social

Art. 1^{er}. Il est formé entre le comparant et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme sous la dénomination de SOTOCA S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, la possession, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille.

La société pourra également acheter, vendre, louer et gérer tout bien immobilier tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger

La société peut cependant participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations, financières, mobilières ou immobilières, commerciales et industrielles, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé est fixé à deux millions d'euros (€ 2.000.000,-) représenté par deux cent mille (200.000) actions d'une valeur nominale de dix euros (€ 10,-) par action.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'associé unique statuant comme en matière de modification des statuts.

En outre, le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à de telles émissions dans les limites du droit préférentiel des actionnaires antérieurs à émettre des actions. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration.

Les administrateurs doivent être au nombre de trois au moins. Toutefois, lorsque la société est constituée par un associé unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Ils sont nommés par l'assemblée générale ou par l'associé unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat, qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants ont le droit d'y pouvoir provisoirement et de nommer un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

Art. 7. Au cas où le conseil d'administration se compose de plusieurs membres, il choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président ou, à son défaut, de deux administrateurs.

En cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres en fonction est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis.

En cas d'urgence les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par simple lettre, télégramme, télex ou télécopie.

Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Art. 8. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, à produire en justice ou ailleurs, sont signés par le président ou par deux administrateurs.

Art. 9. Le Conseil d'Administration jouit des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires de la société et pour effectuer les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Art. 10. Le conseil d'administration peut déléguer ses pouvoirs pour la gestion journalière soit à des administrateurs, soit à des tierces personnes, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société, en observant les dispositions de l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006.

Le Conseil peut également conférer tous mandats spéciaux, par procuration authentique ou sous signatures privées.

Art. 11. La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

Au cas où la société n'a qu'un administrateur unique, celui-ci peut engager la société par sa signature individuelle.

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale ou par l'administrateur unique qui fixe leur nombre et la durée de leur mandat.

Titre III. Assemblées Générales

Art. 13. L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

Lorsque la société compte un associé unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 14. L'assemblée générale statutaire se réunit au siège de la société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le premier jeudi du mois de juin à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée est reportée au premier jour ouvrable suivant.

Les assemblées générales, même l'assemblée annuelle, pourront se tenir en pays étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront souverainement appréciées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux assemblées générales.

Art. 15. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocations préalables.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 16. Les nominations se font et les décisions se prennent d'après les règles ordinaires des assemblées délibérantes; les procès-verbaux sont signés par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent; les copies à délivrer aux tiers sont certifiées conformes à

l'original dans les cas où les délibérations de l'assemblée ont été constatées par acte notarié, par le notaire dépositaire de la minute en cause, sinon par la personne désignée à cet effet par les statuts, ou à défaut, par le président du conseil d'administration ou la personne qui le remplace, ces personnes répondant des dommages pouvant résulter de l'inexactitude de leur certificat.

Si la société compte un associé unique, ses décisions sont inscrites dans un procès-verbal.

Titre IV. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 18. Le bénéfice net est affecté à concurrence de cinq pour cent à la formation ou à l'alimentation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteint dix pour cent du capital nominal.

L'Assemblée Générale décide souverainement de l'affectation du solde.

Les dividendes éventuellement attribués sont payés aux endroits et aux époques déterminés par le Conseil d'Administration. L'Assemblée Générale peut autoriser le Conseil d'Administration à payer les dividendes en toute autre monnaie que celle dans laquelle le bilan est dressé et à déterminer souverainement le taux de conversion du dividende dans la monnaie du paiement effectif.

Le conseil d'administration est autorisé à effectuer la distribution d'acomptes sur dividendes en observant les prescriptions légales alors en vigueur.

La société peut racheter ses propres titres moyennant ses réserves libres, en respectant les conditions prévues par la loi. Aussi longtemps que la société détient ces titres en portefeuille ils sont dépouillés de leur droit de vote et de leur droit aux dividendes.

Titre V. Dissolution, Liquidation

Art. 19. La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale ou de l'associé unique.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale ou par l'associé unique qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Disposition générale

Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telles que modifiées par la loi du 25 août 2006

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2007.

Souscription et libération

Les trois mille cent (3.100) actions ont été souscrites par la société anonyme PARFISO S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 125.133.

Toutes ces actions ont été immédiatement et entièrement libérées par versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (€ 31.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 25 août 2006 ont été accomplies.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, à environ mille quatre cents euros (€ 1.400,-).

Réunion en assemblée générale

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, la comparante représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre.

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Jean Lambert, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

b) Monsieur Patrick Bos, directeur, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

c) Monsieur Ivo Kustura, maître en droit, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

d) Madame Marie-Sibylle Wolf, chargée d'affaires, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

2) Le nombre des commissaires est fixé à un:

Est nommée commissaire:

- La société anonyme EXAUDIT S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 124.982

3) Le premier mandat des administrateurs et du commissaire expirera à l'assemblée générale de 2012.

4) Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

5) Le siège social est fixé à L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné aux comparants, agissant comme dit ci-avant, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Lambert, P. Yande, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 9 juillet 2007, Relation: ECH/2007/765. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): Miny.

Pour expédition conforme, délivrée à demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 13 juillet 2007

H. Beck.

Référence de publication: 2007086592/2010/195.

(070096164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2007.

Team, Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 6.329.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007

«Les mandats d'administrateur de MM. Philippe Coens, Pierre Gustin, José Manuel Martinez S., Kenneth Sharp et Olivier Suwier viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler leur mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2008, statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Le mandat du commissaire aux comptes, M. Benoît Stainier, vient également à échéance à l'issue de cette assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée d'un an, prenant fin à l'issue de rassemblée générale ordinaire de 2008, statuant sur les comptes de l'exercice 2007.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

K. Sharp / O. Suwier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086205/534/22.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05944. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Seven World Travellers Card S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 24, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 116.046.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47528 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007086187/211/11.

(070095309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

**TPL Borken S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACG R.E. 5 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.063.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47900 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007085185/211/12.

(070094131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Dexa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 62.955.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date 11 mai 2007

Conformément aux dispositions de l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, Madame Antonella Graziano, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, est nommée Président du Conseil d'Administration. Cette dernière assumera cette fonction pendant toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2010.

Certifié sincère et conforme

Suit la traduction en anglais de ce qui précède:

Extract of the resolution taken by the Meeting of the Board of Directors held on May 11th, 2007

According to the article 64(2) of the law dated August 10th, 1915 relating to commercial companies, Mrs Antonella Graziano, private employee, professionally residing at 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, be appointed as Chairwoman of the Board. She will act as Chairwoman for the whole period of her mandate, till the Annual General Meeting of 2010.

Certified true copy

DEXA S.A.

Signature / Signature

Director / Director

Référence de publication: 2007085092/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04653. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Hygiendent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6960 Senningen, 114, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 89.467.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 18 juillet 2007.

R. Arrendorf
Notaire

Référence de publication: 2007085183/218/13.

(070094156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Achmea Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 37.290.

—
Extrait du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg le 24 avril 2007

5^{ème} résolution

Le Conseil coopte Monsieur Brendan Malley, en tant qu'Administrateur, résidant Hazel Grove 5, Portmarnock Dublin en Irlande, remplaçant M. Rob Burgerhout, Administrateur démissionnaire avec effet au 24 avril 2007.

Pour la société ACHMEA REINSURANCE S.A.

AON INSURANCE MANAGERS (LUXEMBOURG) S.A.

Signature

Référence de publication: 2007085246/682/16.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juin 2007, réf. LSO-CF01041. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Atrio S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 51.442.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47639 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007085202/211/11.

(070093861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Field Point (Luxembourg) II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 114.791.

—
Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 47491 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger

Notaire

Référence de publication: 2007085201/211/11.

(070093858) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.594.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007085190/220/13.

(070093883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

H.I.F. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 87.879.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Le conseil d'administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci

Président / Administrateur

Référence de publication: 2007085075/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03816. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Giorgione Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 112.679.

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 15 juin 2007, que le Conseil d'Administration a pris, à l'unanimité des voix, la résolution suivante:

Première et unique résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité des voix de transférer le siège social de la société du 9, rue Goethe, L-1637 Luxembourg au 5, rue C.M. Spoo, L-2546 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Le Conseil d'Administration

D. Murari / J.-P. Fiorucci / S. De Meo

Président / Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085076/43/19.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 2007, réf. LSO-CG03814. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Global Jet Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.
R.C.S. Luxembourg B 62.747.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg le 13 juin 2007

L'assemblée générale ordinaire a décidé de nommer:

Monsieur Michel Wolter, profession Député, né le 13 septembre 1962 à Luxembourg, demeurant 1, rue J.P. Origer L-4937 Hautcharage, comme administrateur de la Société, avec effet au 13 juin 2007, pour une période prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2008.

Il en résulte que le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

1. Monsieur Michel Reybier
2. Monsieur Michel Wolter
3. Monsieur Antoine David
4. Madame Caroline Labeille

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2007.

C. Labeille / A. David.

Référence de publication: 2007085091/7901/21.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04260. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

D H M Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.851.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 juin 2007 à Luxembourg

L'Assemblée prend acte de la nouvelle adresse de Monsieur Guy Glesener au 36, rue Seimetz, L-2531 Luxembourg

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086185/3842/14.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05106. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Garance Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 46.001.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 mai 2007

(...)

«Le mandat d'administrateur de Monsieur P. Gustin vient à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

F. Deslypere / K. Sharp

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086204/534/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05920. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Hydratec SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 39.177.

—
L'an deux mille sept, le vingt-cinq juin;

Par-devant Maître Christine Doerner, notaire de résidence à Bettembourg;

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme HYDRATEC S.A., avec siège social à L-8057 Bertrange, 13-15, rue du chemin de fer, constituée suivant acte notarié, en date du 14 janvier 1992, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 267 du 18 juin 1992 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 novembre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1^{er} du 2 janvier 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Phil Siebenbour, employé privé, demeurant à Elvange; qui désigne comme secrétaire Monsieur San Schintgen; employé privé, demeurant à Berchem.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mme Sylvie Dondeyne, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Modification de troisième phrase de l'objet social de la société en modifiant «l'achat, la vente, la location de véhicule de tourisme, de véhicules utilitaires, de bateaux de plaisance, de camions ainsi que des nacelles» par l'achat, la vente, la location de véhicule de tourisme, de véhicules utilitaires, de camions et de nacelles ainsi que l'achat et la vente de bateaux de plaisance à l'exclusion de toute location de ces bateaux.

- Modification subséquente de l'article 4 des statuts.

- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la troisième phrase de l'article 4 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

Art. 4. (troisième phrase).

- l'achat, la vente, la location de véhicule de tourisme, de véhicules utilitaires, de camions et de nacelles ainsi que l'achat et la vente de bateaux de plaisance à l'exclusion de toute location de ces bateaux.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ huit cents euros (800,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au membre du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Siebenbour, S. Schintgen, S. Dondeyne, C. Doerner.

Enregistré à Esch, le 28 juin 2007. Relation: EAC/2007/7217. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bettembourg, le 19 juillet 2007.

C. Doerner.

Référence de publication: 2007086345/209/55.

(070095588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Merilux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 35.118.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 avril 2007

(...)

«L'assemblée nomme Monsieur Benoît Stainier, domicilié à 1081 Bruxelles (Belgique), avenue de l'Indépendance belge 28, en tant que Commissaire de la société pour une durée de trois ans. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009. Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 avril 2007.
Pour le Conseil d'Administration
O. Suwier / F. Deslypere
Gérant / Gérant

Référence de publication: 2007086203/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05918. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Eterlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 29.029.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mai 2007

(...)

«Les mandats d'Administrateur de Madame M.J. Probst et Monsieur P. Gustin viennent à échéance à l'issue de la présente assemblée. L'assemblée décide de renouveler son mandat pour une durée de trois ans, prenant fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2010, statuant sur les comptes de l'exercice 2009.

Ces résolutions sont adoptées à l'unanimité des voix.»

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 mai 2007.

Pour le Conseil d'Administration

M. J. Probst / O. Suwier

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007086202/534/20.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juillet 2007, réf. LSO-CG05943. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Sontel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 72.574.

—
Résolution du liquidateur du 23 mai 2007

Ordre du jour:

Changement du siège social.

Résolution unique

Le siège social de la société est transféré du 5, rue Emile Bian L-1235 au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, avec effet immédiat.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

MAZARS

Liquidateur

Y. Mertz

Associé

Référence de publication: 2007086164/636/20.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05171. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

New Star International Property (Luxembourg Two) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.603.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2007.

G. Lecuit

Notaire

Référence de publication: 2007085189/220/13.

(070093888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Brandar S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 55.640.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2007.

Pour BRANDAR S.A., Société Anonyme Holding

EXPERTA LUXEMBOURG, Société Anonyme

F. Marx / C. Day-Royemans

Référence de publication: 2007085074/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG05023. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070093774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Batiplus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

R.C.S. Luxembourg B 109.331.

L'an deux mille sept, le vingt et un juin.

Par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société BATIPLUS S.A., avec siège à L-8009 Strassen, 79, route d'Arlon, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 9 janvier 1997, publié au Mémorial C numéro 246 du 21 mai 1997, inscrite au Registre de Commerce à Luxembourg sous le numéro B 109.331 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois aux termes d'une assemblée générale extraordinaire actée par le prédit notaire Jean Seckler en date du 12 décembre 2005, publié au Mémorial C numéro 688 du 4 avril 2006.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Dirk Heinen, employé privé, demeurant à Saint-Vith, qui désigne comme secrétaire Madame Anne-Sophie Decamps, employée privée, demeurant à F-Hussigny.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Véronique Baraton, employée privée, demeurant à Gamich.

Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires sont renseignés sur une liste de présences, laquelle, après avoir été signée ne varietur, restera annexée aux présentes.

Monsieur le président constate, et l'assemblée approuve, que toutes les actions émises de la société sont valablement représentées, ainsi qu'il résulte de la liste de présences susmentionnée et que tous les actionnaires présents ou représentés renoncent à toute convocation supplémentaire affirmant avoir connu à l'avance l'ordre du jour de la présente assemblée.

Ceci exposé, Monsieur le Président met au vote les résolutions suivantes, approuvées à l'unanimité:

Résolution

Siège social:

Le siège de la société est transféré à L-8238 Mamer, 5, rue Pierre Krier-Becker.

La deuxième phrase de l'article 1^{er} des statuts sera désormais libellée comme suit:

Art. 1^{er} . 2^{ème} alinéa. Le siège social est établi dans la commune de Mamer.

Résolution

Conseil d'administration:

Il est mis fin au mandat d'administrateur de Monsieur Jean-Paul Nilles, directeur général, né à Pétange le 12 juillet 1950, demeurant à L-8557 Petit-Nobressart, 2, am Pesch.

Monsieur Werner Lieser, maître menuisier, né à Kordel (Allemagne) le 5 avril 1945, demeurant à D-54534 Grosslittgen, 11, Muhlenweg est nommé administrateur.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentaire, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite aux membres du bureau, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et résidences, tous ont signé ensemble avec Nous notaire la présente minute.

Signé: D. Heinen, A. S. Decamps, V. Baraton, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 21 juin 2007, Relation CAP/2007/1378. — Reçu 12 euros.

Le Receveur intérimaire (signé): M. Entringer.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 19 juillet 2007.

C. Mines.

Référence de publication: 2007086347/225/46.

(070095592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Luxfinco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 107.767.

—
Extrait des résolutions prises par le Conseil de Gérance en date du 11 juin 2007

Le conseil de gérance réuni en date du 11 juin 2007 a décidé de transférer le siège social de la Société de L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse, à L-1130 Luxembourg 37, rue d'Anvers, avec effet au 1^{er} juin 2007.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 juillet 2007.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086165/280/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juillet 2007, réf. LSO-CG04669. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

Eurtrans S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1835 Luxembourg, 17, rue des Jardiniers.

R.C.S. Luxembourg B 78.436.

—
EXTRAIT

Il résulte de l'Assemblée Générale tenue extraordinairement des actionnaires qui s'est tenue en date du 4 juin 2007 que:

1. Monsieur Eric Verberckt, demeurant au 14, Vinkenlaan à B-1800 Vilvoorde a été nommé Président du Conseil d'Administration.

2. ELPERS & CO, Réviseurs d'entreprises avec siège social au 11, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, a démissionné en tant que commissaire de la société.

DALEY STRATEGIES S.A., ayant son siège social à Jasmin Court, 35A Regent Street, P.O. Box 1777 Belize City, Belize, immatriculé sous le numéro I.B.C. N ° 9676 a été nommée en remplacement du commissaire démissionnaire. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle statutaire de l'an 2012.

3. Le siège social a été transféré du 11, bd du Prince Henri, L-1724 Luxembourg au 17, rue des Jardiniers, L-1835 Luxembourg avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007086162/1652/26.

Enregistré à Luxembourg, le 5 juillet 2007, réf. LSO-CG02043. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070095210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2007.

British Sky Broadcasting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 53.291.

—
- La société ARTHUR ANDERSEN Société Civile., au 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, inscrite au registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 86.756 n'exerce plus la fonction de Commissaire pour la société BRITISH SKY BROADCASTING S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juin 2007.

Certifié sincère et conforme

Pour BRITISH SKY BROADCASTING S.A.

SERVICES GENERAUX DE GESTION

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2007085099/795/19.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04544. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Loyalty Partner Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 110.640.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2007.

H. Hellinckx

Notaire

Référence de publication: 2007085144/242/12.

(070093851) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Cathepi, Société Anonyme.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 108.855.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 juillet 2007.

Pour la société

A. Holtz

Notaire

Référence de publication: 2007085184/2724/13.

(070093903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

**TPL Erlangen S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. ACG R.E. 6 S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.085.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n ° 47899 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

J. Elvinger
Notaire

Référence de publication: 2007085187/211/12.

(070094136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Dropal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 105.407.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 11 avril 2007

- La démission de la société LOUV S.à r.l., société à responsabilité limitée avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, de son mandat d'Administrateur est acceptée. Il ne sera pas pourvu à son remplacement.

Luxembourg, le 11 avril 2007.

Certifié sincère et conforme

DROPAL S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007085094/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04547. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.

Elitek S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 47.916.

La société FINDI S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.315, nommée administrateur en date du 6 avril 2006, a désigné Madame Isabelle Schul, née le 30 janvier 1968, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

La société LOUV S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 89.272, nommée administrateur en date du 30 septembre 2002, a désigné Madame Ariane Vigneron, née le 15 octobre 1977, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

La société MADAS S.à r.l., avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, inscrite au R.C.S. de et à Luxembourg sous le numéro B 107.316, nommée administrateur en date du 6 avril 2006, a désigné Madame Françoise Dumont, née le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg, comme représentant permanent pour toute la durée de son mandat jusqu'à l'an 2012.

Luxembourg, le 30 mars 2007.

FINDI S.à r.l. / LOUV S.à r.l.

Administrateur, Présidente du Conseil d'Administration / Administrateur

I. Schul / A. Vigneron

Représentant permanent / Représentant permanent

Référence de publication: 2007085105/795/26.

Enregistré à Luxembourg, le 11 juillet 2007, réf. LSO-CG04542. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070094102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 juillet 2007.
